

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoint
- Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : PLAN D'ACTIONS POUR LA REVITALISATION COMMERCIALE DU CENTRE VILLE DE DAX

Dans le cadre du programme Cœur de ville et de ses aménagements urbains, un volet important est consacré aux actions de revitalisation pour conforter et augmenter l'attractivité commerciale de Dax et notamment de son centre-ville.

La Ville a engagé un plan d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat comprenant dans un premier temps un éventail de mesures volontaristes pour agir en levier sur l'accompagnement des commerçants, les synergies avec les acteurs économiques, la rénovation des boutiques, la promotion des activités commerciales.

Des actions incitatives ont été menées avec des subventions publiques directes :

- pour les travaux de modernisation des boutiques et les opérations commerciales dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective (FISAC aujourd'hui clôturé)
- pour le ravalement de façades.

Un guichet unique a été créé au plus près des commerces (le pôle développement économique et commercial/management de centre ville), une collaboration avec les associations de commerçants, l'Office de Tourisme et du Thermalisme et les chambres consulaires activé, des outils de promotion créés pour valoriser, gratuitement pour les exploitants, l'offre commerciale (signalétique urbaine et commerciale, bornes digitales, chartes, portail dédié, newsletter).

Dans un deuxième temps, la Ville s'est saisie de dispositifs fiscaux et urbanistiques pour influencer sur la ré-ouverture de locaux commerciaux fermés et délaissés, sur le niveau des loyers pratiqués (instauration de la taxe sur les friches commerciales, sensibilisation des propriétaires) et pour préserver la richesse et la singularité du tissu artisanal et commercial au cœur du centre historique (instauration d'un périmètre de protection du linéaire commercial dans le PLUI).

De plus, rappelons l'ambitieux programme de travaux pour la restructuration des Halles et la création d'un aménagement urbain complètement repensé des abords. La réalisation de ce programme sur le site actuel et originel des Halles au cœur des marchés, véritable ADN de notre territoire, constituera la figure de proue du quartier des halles et viendra, par ce nouvel ancrage commercial fort, conforter le commerce de centre ville et favoriser les flux et les liaisons avec le plateau piétonnier.

Aujourd'hui, pour compléter la stratégie globale engagée, la Ville souhaite renforcer et élargir ses actions dans une troisième étape.

Les principales nouvelles mesures interviendront dans les champs suivants :

- l'aide à l'installation

Ciblant les freins à l'implantation de nouveaux commerces, il est proposé de tester une démarche innovante. Il s'agit du projet intitulé 'La Fabrique à boutique'. Ce concept a pour objectif d'amorcer une dynamique d'installation en proposant des conditions optimales pour se lancer avec un loyer attractif.

La Ville contractualise avec un propriétaire, prend à sa charge le loyer pour une durée de 30 mois pour offrir à un porteur de projet qui sera sélectionné dans le cadre d'un appel à candidatures, la possibilité de lancer une activité artisanale ou commerciale, pour une période de 12 mois reconductible, et ce pour un coût de loyer minoré et progressif.

La Ville aura pour partenaire BGE Landes Tec Ge Coop, qui est engagé dans un partenariat de proximité avec les communes et les intercommunalités pour apporter des réponses concrètes aux enjeux du territoire. Spécialisé dans l'accompagnement et la formation des personnes dans la création et le développement de leur activité, BGE Landes agira aux côtés de la Ville dans le cadre d'une convention-cadre pour assurer le suivi du projet et permettre la pérennisation de l'activité du candidat retenu.

Le budget prévisionnel 2017-2019 est évalué à 25 500 € HT en dépenses et à 13 200 € HT en recettes. Le coût de cette action projetée en juillet 2017 est estimé à 5 100 € HT sur l'exercice.

- la commercialité et l'immobilier commercial

« Habillons nos vitrines » : il s'agit d'une opération pilote de pré-commercialisation de locaux commerciaux en attente de repreneur à des emplacements stratégiques.

Avec l'accord du propriétaire, il est proposé un visuel suggestif d'un étalage factice sur la devanture d'un local ciblé, pour attirer les porteurs de projet et maintenir une continuité visuelle du circuit marchand.

Le coût prévisionnel est estimé à 2 500 € HT pour 2017.

- le renforcement des partenariats

Afin d'accompagner l'union commerciale Daxatou qui fédère les artisans et commerçants de la Ville, il est proposé de :

- compléter le soutien logistique et l'ingénierie municipale déjà apportés aux opérations commerciales organisées pour la promotion du centre ville, par l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour 2017

- l'adhésion bipartite à la Fédération Nationale des Centres-villes pour bénéficier du réseau des unions commerciales et du label « Les vitrines de ».

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le plan d'actions de revitalisation du commerce présenté,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170622-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 26 Juin 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».